
Les attitudes à l'égard de l'emprunt à l'anglais au Québec et en France : Le cas du domaine informatique¹

Elizabeth C. Saint

University of Victoria

Résumé

Cette recherche s'intéresse aux emprunts linguistiques que le Québec et la France font à l'anglais dans le domaine de l'informatique, secteur essentiellement dominé par l'anglo-américain. Les rôles social et linguistique de l'emprunt seront examinés et l'analyse présentera les attitudes similaires et divergentes des deux régions géographiques en ce qui concerne les types d'emprunts à l'anglais et leur fréquence. Finalement, nous évaluerons la portée des recommandations faites par l'Office québécois de la langue française et par la Commission générale de terminologie et de néologie de la France, pour réduire les emprunts à l'anglais dans le français de spécialité.

Mots-clés : emprunt linguistique, informatique, France, Québec, anglais, politique linguistique, aménagement linguistique

Abstract

This research focuses on the presence of English loanwords in France and Quebec. The analysis examines the field of computer technology, which is dominated by American-English. The social and linguistic roles of loanwords will be discussed and the analysis will highlight the similar and/or divergent attitudes towards the type and frequency of English loanwords in both geographic regions. Finally, we evaluate the scope of the recommendations made by the Office québécois de la langue française and by France's Commission générale de terminologie et de néologie to reduce the presence of loanwords in technical French.

Keywords: loanword, linguistic borrowing, computer science, France, Quebec, English language, language policy

¹ Cet article a été rédigé sous la supervision de Dre. Catherine Léger de l'University of Victoria.

1. Introduction

L'emprunt linguistique consiste à intégrer dans le système d'une langue un terme provenant d'une autre langue. Il y a enrichissement de la langue emprunteuse quand l'emprunt permet d'exprimer une réalité ou une représentation nécessaire non existante. Néanmoins, l'emprunt peut devenir problématique quand, comme cela est le cas pour les emprunts à l'anglais dans les domaines spécialisés tels que l'informatique et les médias, des termes sont employés au lieu des termes français existants. En effet, privilégier abondamment les termes anglais ralentit l'évolution du français, *a fortiori* celle de la collectivité francophone, et risque d'amener les locuteurs à développer une perception négative de leur langue et de leur identité (Loubier 2011, p. 20).

Cette recherche porte sur l'emprunt linguistique que le français de spécialité fait à l'anglais, au Québec et en France, tant à l'écrit qu'à l'oral, dans un contexte où le développement rapide des technologies, la prédominance de l'anglais dans les échanges internationaux et la surpuissance économique des États-Unis sont autant de facteurs qui amènent le français à emprunter à l'anglo-américain. Elle se limite au domaine de l'informatique qui est un secteur technologique en expansion constante et qui présente le double intérêt d'être autant en usage dans la langue des spécialistes que dans celle du grand public. En prenant en considération les situations sociolinguistiques respectives du Québec et de la France, cette étude s'intéresse aux attitudes langagières des deux collectivités vis-à-vis de l'emprunt à l'anglais, en particulier dans leurs choix, fréquence d'usage et préférence pour un certain type d'emprunts linguistiques. Elle tente aussi de déceler la portée de l'action des commissions québécoise et française de terminologie sur la réduction de l'emprunt à l'anglais dans le français de spécialité, puisqu'elles n'appliquent pas les mêmes politiques de prévention, de gestion et d'intégration de l'emprunt linguistique.

2. L'emprunt linguistique : problématique et typologie

S'il est vrai que les communautés linguistiques qui vivent en contact avec d'autres ont tendance à emprunter plus généreusement (Valdman, Auger et Piston-Hatlen 2005, p. 20), il est important de préciser que l'emprunt est un phénomène commun à toutes les langues et comme le souligne Lagueux (1988, p. 93), « l'importation *intelligente et raisonnée*² de termes étrangers, c'est-à-dire conforme à des besoins *réels*, constitue un des moyens les plus adéquats dont une langue puisse se servir pour renouveler et mettre à jour son lexique ». L'emprunt est souvent monosémique, « un mot pour un concept; un concept pour un mot » (Pergnier 1988, p. 115), même s'il existe plusieurs sens dans la langue prêteuse. Par exemple, le dictionnaire *Le Robert et Collins français-anglais/anglais-français* (1991) indique que le nom *design* signifie, en anglais et selon le contexte, « dessein, intention, projet, plan, dessin, conception, style, esthétique », mais le français n'a emprunté ce terme qu'avec le sens d'« esthétique industrielle ». Il arrive aussi qu'avec le temps l'emprunt acquière de nouvelles extensions sémantiques, comme c'est le cas du mot *tennis* qui signifie non seulement le jeu sportif, mais aussi le court où ce jeu se déroule et un type de chaussures de sport (Picone 1996, p. 4).

² En italique dans le texte.

Idéalement, l'emprunt linguistique contribue à enrichir le lexique de la langue emprunteuse. Cependant, certains contextes historiques, sociologiques et économiques participent, comme nous le verrons plus loin, à modifier les structures internes de la langue emprunteuse et à changer son lexique, car ils entraînent une intégration massive de termes étrangers venant remplacer un lexique déjà en place pour exprimer des réalités similaires (Loubier 2011, p. 57). Ce phénomène peut alors mener au dérèglement des structures internes de la langue emprunteuse, ainsi qu'à son appauvrissement lexical (Lagueux 1988, p. 93). De plus, si l'emprunt direct est relativement facile à repérer en raison de sa forme étrangère, il en est d'autres plus « trompeurs [...] qui n'ont pas la même extension sémantique dans les deux langues » (Delisle 1988, p. 148). On pourra penser ici à l'adjectif « responsable » qui, à l'origine, signifiait « chargé de prendre certaines décisions » ou « obligé d'assumer les conséquences de ses actes », mais qui, sous l'influence de l'anglais « responsible », est plus fréquemment utilisé pour signifier « raisonnable », « réfléchi » ou « sensé ».

On trouve trois grandes catégories d'emprunts linguistiques, dont nous allons brièvement présenter les caractéristiques : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique.

Communément appelé *anglicisme* dans le cas de l'emprunt à l'anglais, l'emprunt lexical est « un emprunt intégral (forme et sens) ou partiel (forme ou sens seulement) d'une unité lexicale étrangère » (Loubier 2011, p. 14). Cet emprunt est intégral quand le terme emprunté ne subit pas, ou peu, d'adaptation graphique ou phonologique (p. ex. *lobby*, *staff*, *artéfact*), ou hybride quand il garde le sens du mot étranger avec une seule partie de sa forme (p. ex. *dopage*, *focusser*). Quand l'emprunt lexical ressemble à un emprunt intégral, mais que ni son sens ni sa forme ne sont ceux de la langue prêteuse, on parle de faux emprunt. Ce sera le cas de termes tels que *tennisman* (en anglais : *tennis player*), *brushing* (en anglais : *blow-drying*), *slip* (en anglais : *brief* pour les hommes ou *panties* pour les femmes). Dans la catégorie de l'emprunt lexical, se trouvent aussi les calques. Le calque sémantique associe, par voie de traduction, un sens étranger à une forme existante de la langue emprunteuse (p. ex. *gradué* utilisé dans le sens anglais de *graduate* au lieu de *diplômé*, et *réaliser* utilisé dans le sens anglais de *to realize* au lieu de *se rendre compte*). Le calque morphologique, lui, intègre le sens étranger en créant une nouvelle forme dans la langue emprunteuse, souvent par voie de traduction littérale, par exemple, *supermarché* (en anglais : *supermarket*) et *centre jardin* (en anglais : *garden center*). Finalement, il existe des calques idiomatiques qui intègrent le sens d'expressions et de locutions figées de la langue prêteuse par voie de traduction littérale (p. ex. *ce n'est pas ma tasse de thé* pour l'anglais *it is not my cup of tea*, ou *voyager léger* pour *to travel light*, ou encore *contre la montre* pour *against the clock*).

L'emprunt syntaxique influence essentiellement la construction des phrases en empruntant la syntaxe de la langue prêteuse. Dans le cas de l'emprunt à l'anglais fait par le français, on pourra trouver des emprunts de verbes (p. ex. *rencontrer des dépenses* [en anglais : *to meet expenses*] au lieu de *faire face à des dépenses*), des emprunts de prépositions (p. ex. *être sur l'avion* [en anglais : *to be on the plane*] au lieu de *être dans l'avion*), ou encore des emprunts de conjonctions (p. ex. *insister que* [en anglais : *to insist that*] au lieu de *insister pour que*). L'emprunt syntaxique peut aussi calquer l'ordre des mots de la langue prêteuse et donner lieu à des structures inhabituelles qui ne respectent pas les règles générales de la syntaxe de la langue emprunteuse (p. ex. *un court deux semaines* au lieu de *deux petites semaines* ou *deux courtes semaines*).

L'emprunt phonétique consiste en la prononciation étrangère d'un son ou d'un phonème, ou encore d'une séquence de sons, de la langue prêteuse (p. ex. *footing* prononcé [futiŋ] ou *pyjama(s)* prononcé [pidʒama] ou [pidʒamaz]).

Catégoriser les emprunts de façon définitive n'est pas aisé et il se trouve parfois qu'un emprunt se situe dans plus d'une catégorie, selon qu'il est observé dans le cadre de la production orale ou de la production écrite. Picone (1996, p. 7) donne l'exemple de l'emprunt à l'anglais *sex-symbol* qui, si on le considère à l'écrit, présente tous les signes d'un emprunt lexical intégral. Néanmoins, à l'oral, ces deux éléments proches des mots français *sexe* et *symbole* sont souvent prononcés « à la française », faisant de l'emprunt un calque sémantique et syntaxique.

3. L'emprunt à l'anglais en France et au Québec

Bien que la France et le Québec soient tous deux officiellement unilingues français, leur situation sociolinguistique respective permet de comprendre leurs attitudes distinctes à l'égard de l'emprunt à l'anglais. En effet, si le français jouit, dans l'Hexagone, d'une image plutôt positive auprès de ses locuteurs en raison de son statut de langue officielle unique, de langue maternelle, de langue d'usage de la vaste majorité, de langue d'enseignement privilégiée dans toutes les écoles publiques et de langue de référence au sein de la francophonie mondiale, au Québec, le maintien de la langue française s'est effectué dans une situation d'isolement par rapport à la mère patrie, sous la menace de l'assimilation linguistique et dans un environnement dominé économiquement, politiquement, socialement et linguistiquement par les anglophones (Auger 2005; Loubier 2011). Bien qu'ils soient majoritaires au Québec, les francophones ont développé une opinion négative de leur langue :

La situation de la langue française [...] leur semble symbolique du peu de prestige des Canadiens français, langue d'un peuple ignorant et sans culture, langue d'ouvriers soumis à la langue anglaise des usines, langue de paysans sous la tutelle du clergé, langue transmise par la tradition orale en voie de créolisation (Corbeil 2007, p. 77).

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, les lettrés québécois s'engagent donc dans une lutte contre l'anglicisation du français. Cette bataille, qui est étroitement liée à celles menées pour protéger les droits des francophones³, va s'intensifier au cours du XX^e siècle et va aboutir à l'établissement du français comme seule langue officielle du Québec en 1974. On peut ainsi voir pourquoi, alors que les Français accueillent l'emprunt à l'anglais sans grande inquiétude en raison de la forte identité socioculturelle et sociolinguistique dans laquelle ils évoluent, les Québécois s'y attaquent de façon virulente et systématique pour éviter de connaître l'assimilation linguistique, mais aussi afin de valoriser leur identité et de revitaliser leur langue.

En France, « l'emploi de termes étrangers est recherché par certaines époques et certains milieux comme une marque de distinction et de culture supérieure », stipule Ullman (1969, p. 12), qui

³ Il s'agit des droits à l'éducation en français, à l'emploi égalitaire, à la voix politique, mais aussi aux services en français, donc, tout simplement le droit à l'usage du français dans la vie quotidienne (Auger, 2005).

voit l'emprunt comme découlant d'un « snobisme linguistique ». Cet effet de mode qui affecte la France est confirmé par Loubier (2011, p. 23) quand elle rappelle l'irruption massive de l'emprunt à l'anglais dans le monde des sports au milieu du XIX^e siècle, à la suite du phénomène connu sous le nom d'*anglomanie*. De toute évidence, on ne peut pas parler d'effet de mode en ce qui concerne l'intrusion de l'emprunt à l'anglais dans le français québécois. Au Québec, la guerre aux anglicismes, mais aussi aux québécismes, est intransigeante et elle est guidée par la hantise de la faute et le sentiment d'insécurité linguistique (Loubier, 2011, p. 21). Et même si ce sentiment s'est largement atténué au cours des dernières années et si les emprunts sont mieux accueillis au Québec aujourd'hui, les usagers de la langue française continuent à froncer les sourcils quand ils les rencontrent (Loubier, 2011, p. 22).

Dans un article comparant le phénomène de l'anglicisation de la France, de la Belgique et de la Suisse, Mareschal (1988, p. 71) a dessiné trois grandes tendances dans les types d'anglicismes que favorisent les Québécois en comparaison aux francophones européens. Elle conclut que « le Québec s'anglicise principalement par le calque et l'anglicisme sémantique », alors que « l'Europe emprunte surtout des anglicismes intacts et des anglicismes francisés », soit, selon notre dénomination, des emprunts lexicaux intégraux et hybrides. De plus, « les créations et troncations⁴ de formes anglaises sont des caractéristiques essentiellement européennes ». Elle précise aussi que, bien que les Québécois tendent à rejeter la forme intégrale de l'emprunt à l'écrit, ils sont plus prompts à prononcer ces mêmes emprunts « à l'anglaise », alors qu'en Europe, la prononciation sera francisée. De son côté, Loubier (2011, p. 24) note que l'emprunt syntaxique est nettement plus présent au Québec qu'en France et que la France semble privilégier le faux emprunt et en particulier celui en *-ing*.

Dans le domaine de l'informatique, l'anglais, ou plus précisément l'anglo-américain, est la langue dominante en grande partie parce que les États-Unis ont contrôlé le marché de la construction électronique et du développement informatique jusqu'en 2004, date à laquelle le marché chinois les a dépassés (OCDE, 2006, p. 159). Qu'il soit question du matériel, des composants internes, des accessoires, des logiciels ou des applications, les termes de l'informatique sont tout d'abord pensés, créés et employés en anglais « et seulement ensuite, éventuellement, calqués ou reformulés en français » (Koechlin, 1988, p. 163). En règle générale, il semble que ce soit les emprunts intégraux, les calques et les sigles qui dominent les emprunts à l'anglais du domaine informatique. Don (1987, p. 333), qui ajoute à cette liste les néologismes formels⁵, s'insurge contre le manque de transparence du sigle qui selon lui, « devient même franchement obscur, au point que les traductions proposées sont parfois redondantes, signe manifeste d'incompréhension ». Walter (1997, p. 53), qui condamne aussi l'usage prépondérant du sigle et de l'acronyme incompréhensibles, explique la forte présence des anglicismes dans le domaine de l'informatique par le fait que nombre de ces termes sont dérivés du latin, ce qui leur ôterait une grande partie de leur étrangeté en français et faciliterait leur intégration dans notre langue. Tout comme Don (1987), De Schaetzen (1998, p. 352) souligne la disparition des

⁴ Par *truncation*, on entend le maintien d'un seul des éléments qui forment un mot composé en anglais. Par exemple, *living* est la forme tronquée de *living room*.

⁵ Il s'agit de mots-valises ou de termes construits à partir de racines grecques ou latines.

prépositions et du trait d'union (p. ex. *interface utilisateur*) et précise que « lorsque les prépositions demeurent, elles sont peu précises et *de* règne en maître ». Pour sa part, Marcellesi (1973, p. 71) juge que la création de tant de mots composés au moyen de la juxtaposition est guidée par un « besoin de maniabilité, de précision, associé à l'habitude de l'emploi de la langue anglaise ». Plus récemment, Ahronian & Béjoint (2008, p. 653) ont remarqué que la majorité des composés du domaine informatique étaient des emprunts hybrides et que cela pouvait provenir d'une « situation de néologie d'urgence [où] les spécialistes français d'Internet n'ont peut-être pas toujours le temps de créer un terme totalement endogène, calqué ou non ». Ils ajoutent que les emprunts hybrides semblent faire office de compromis pour les spécialistes qui désirent s'exprimer à la fois simplement par « souci de clarté » et précisément par « souci d'authenticité ».

4. Les recommandations officielles au sujet de l'emprunt à l'anglais en France et au Québec

Pour enrayer la tendance à emprunter à l'anglais dans les domaines de spécialité, la France et le Québec offrent des recommandations officielles. Consciente que la langue doit évoluer au rythme de l'apparition des nouvelles réalités des domaines scientifiques et techniques, la Commission générale de terminologie et de néologie de la France (la Commission) a été créée en 1996. Organisme d'État, placé sous la responsabilité du premier ministre, la Commission élabore et met à la disposition des professionnels une terminologie de référence qui respecte les règles de formation des mots français. Elle coordonne les actions des diverses commissions spécialisées de terminologie et de néologie installées dans les différents ministères et elle publie, après avis conforme de l'Académie française, ses recommandations terminologiques officielles dans le *Journal officiel*, publication réunissant les textes législatifs et réglementaires de la France, et sur le site *FranceTerme* (FT). Ces recommandations visent l'intégralité du service public ainsi que l'affichage public de toutes les entreprises françaises. La Commission se focalise essentiellement sur l'organisation et la définition des néologismes techniques et scientifiques, qu'elle accepte et intègre à ses recommandations officielles s'ils répondent aux critères suivants : nécessité, transparence, bonne formation. N'étant pas chargée d'effectuer elle-même des travaux de terminologie, la Commission travaille en étroite concertation avec les organismes de terminologie en place dans les autres pays francophones, dont l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Créé en 1961, tout d'abord, sous le nom d'*Office de la langue française* puis rebaptisé en 2002, l'OQLF est chargé d'élaborer les programmes de francisation, de s'assurer que le français est utilisé au travail dans l'administration publique et dans les entreprises québécoises, de surveiller l'évolution du français au Québec, de conduire la politique québécoise en ce qui concerne l'officialisation linguistique et la terminologie et d'assurer le respect de la Charte de la langue française. Le 14 septembre 2007, l'OQLF a adopté une politique de l'emprunt linguistique dont les quatre principes directeurs visent à proposer aux francophones des solutions de rechange déjà disponibles dans la langue française, à stimuler la créativité lexicale par l'introduction de formes innovantes et de néologismes, à reconnaître les emprunts acceptés et légitimés par l'usage et, finalement, à franciser l'emprunt pour l'adapter au système de la langue. Dans le cadre de cette politique, l'OQLF juge donc de l'acceptabilité ou non des emprunts linguistiques faits aux langues étrangères, en se basant à la fois sur des critères d'usage et d'ancienneté et sur les données sociolinguistiques et linguistiques propres au Québec. Il publie ses recommandations

officielles dans *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT), une banque de données multilingue⁶ en ligne qui regroupe des termes issus des domaines spécialisés. Chaque fiche contient les termes privilégiés par l'OQLF, une définition, les synonymes possibles, les termes à usage restreint, ceux à éviter et ceux non acceptés.

5. Corpus et méthodologie

Cette recherche vise à déterminer si le Québec et la France empruntent à l'anglais de la même manière et à la même fréquence dans le domaine de l'informatique et si l'OQLF et la Commission sont au fait de la création linguistique et s'ils ont un impact sur la réduction des emprunts à l'anglais dans ce domaine. Deux corpus écrits et deux corpus oraux ont été analysés dans le cadre de cette étude. Les corpus écrits sont constitués de la page d'accueil et des pages dédiées au produit MacBook Air de la version québécoise⁷ et de la version française du site Internet de la société informatique Apple. Les corpus oraux sont constitués d'un reportage diffusé au journal télévisé de Radio-Canada faisant intervenir un spécialiste informatique à propos du départ de Steve Jobs, fondateur de la société Apple, de son poste de dirigeant, et d'un reportage diffusé au journal télévisé France 3 faisant intervenir des spécialistes de l'informatique à propos du récent décès du même Steve Jobs.

Parce qu'ils traitent de sujets similaires issus du domaine de l'informatique, qu'ils visent le grand public, et qu'ils représentent une ressource officielle et publique, nos corpus semblent bien choisis pour tenter de répondre aux questions posées par cette recherche. De plus, le site d'Apple relevant de l'affichage public et Radio-Canada et France 3 étant deux chaînes de télévision nationales, et donc bénéficiant d'un financement public, nous avons jugé qu'ils devaient, selon les critères énoncés par la Commission et par l'OQLF, se conformer à leurs recommandations respectives.

La classification des emprunts relevés a été réalisée en suivant la typologie présentée dans la section 2 et une catégorie « autres » a été ajoutée pour rendre compte des emprunts des corpus qui ne pouvaient être classés selon les critères de la typologie de base. De même, les emprunts phonétiques relevés dans les corpus oraux ont été divisés en deux sous-catégories : emprunt phonétique intégral (dans le cas où toutes les parties du mot conservent la prononciation anglaise) et emprunt phonétique partiel (dans le cas où le mot intègre une prononciation partiellement anglaise). Par exemple, le terme *leader* prononcé [li:də] est un emprunt phonétique intégral; par contre, la forme pluriel *leaders*, prononcée comme la forme au singulier sans considération du *-s* final non-muet en anglais, est un emprunt phonétique partiel. En règle générale, excepté s'il

⁶ Tous les concepts du dictionnaire sont donnés en anglais et en français, et un grand nombre d'entre eux sont disponibles en espagnol, en catalan, en galicien, en latin, en italien, en portugais, ou encore en roumain.

⁷ Le corpus « québécois » devrait plus justement être appelé le corpus « canadien français » puisque son contenu est disponible à travers tout le Canada. Cependant l'appellation « québécois/e » a été choisie ici dans le but de faciliter la lecture. En outre, bien qu'il nous soit impossible d'affirmer que les deux versions aient été rédigées spécifiquement par des Québécois et des Français, les différences de texte entre les deux sites indiquent que l'on s'adresse à un public bien distinct, celui du Canada d'une part, et celui de la France de l'autre. C'est à partir de ce postulat que nous avons pris le parti de nommer les corpus de la présente recherche « québécois » et « français ».

change de forme ou de fonction grammaticale⁸, chaque emprunt n'a été comptabilisé qu'une seule fois même si on en trouve plusieurs occurrences dans les corpus écrits ou oraux. Les corpus contiennent de nombreux termes propriétaires qui, malgré leur forme anglaise, ne peuvent être considérés comme des emprunts intégraux à l'anglais du fait qu'ils sont des marques de commerce, et donc, des noms propres. Tous ces termes ont été retirés de la recherche. L'acceptabilité ou non des emprunts relevés dans cette recherche a été vérifiée dans le GDT (pour les emprunts des corpus québécois), et dans FT (pour les emprunts des corpus français). Les termes issus du français général, pour lesquels ni le GDT ni FT n'émettent de recommandation, ont intégré la catégorie « aucune recommandation ». En raison de la petite taille du corpus étudié dans le cadre de cette recherche, le nombre de ces termes généraux est minimal et leur inclusion n'influence pas de façon notable les résultats obtenus. Les emprunts sans recommandation du français général sont : *relaxez* et *sur un vol* (corpus écrit québécois, emprunts syntaxiques); *cheese* et *scotché* (corpus écrit français, emprunts lexicaux); *fun* et l'adjectif *design* (corpus oral québécois, emprunts lexicaux).

6. Résultats et discussion des résultats

Dans nos corpus écrits, les emprunts sont une fois et demie plus nombreux sur le site français que sur le site québécois, avec 41 emprunts relevés sur le site français et 26 sur le site québécois (voir la figure 1), et la majorité d'entre eux sont des emprunts lexicaux.

⁸ Par exemple, dans les corpus oraux, l'emprunt *design* est utilisé une fois comme nom commun et une fois comme adjectif. Les deux formes ont donc été comptabilisées. Notons aussi que le nom *design* fait l'objet d'une recommandation, mais pas l'adjectif.

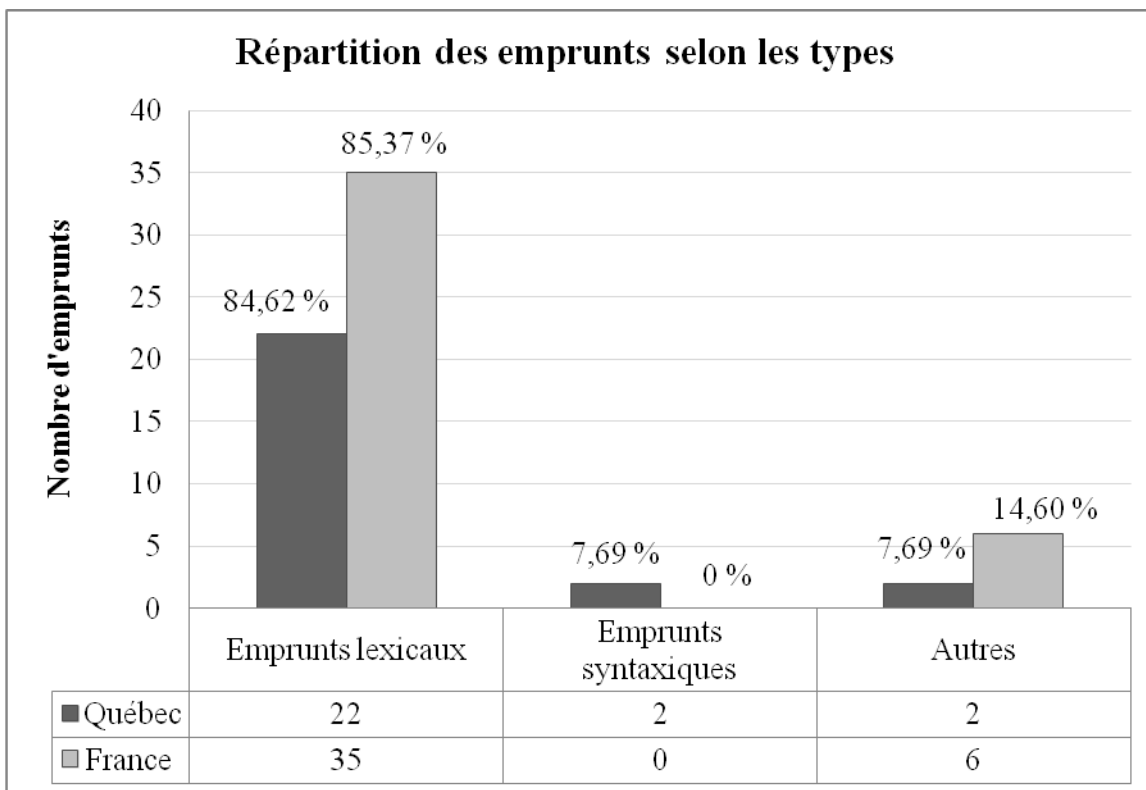


Figure 1. Nombre total et pourcentage d'emprunts linguistiques par types, dans les corpus écrits

Le pourcentage d'emprunt lexical est quasiment le même sur le site québécois et sur le site français et correspond à environ 85 % des emprunts relevés, mais seul le corpus français présente des emprunts lexicaux autres que des emprunts intégraux (voir le tableau 1). Ainsi, on y trouve trois emprunts hybrides (les adjectifs *boostée* et *scotché*, et le verbe *chatter*), un calque idiomatique qui contient aussi un emprunt intégral (*Dites « cheese » puis souriez*) et deux faux emprunts créés par ajout du suffixe anglais *-ing* pour l'un (*planning*) et d'un suffixe emprunté à l'italien *-issimo*⁹ pour l'autre (*simplissimo*). Le corpus québécois ne présente que des emprunts lexicaux intégraux à fonctions grammaticales diverses (voir le tableau 2) et on trouvera des noms communs (p. ex. *widget*, *riff*), des noms propres employés comme des noms communs vu la présence d'un déterminant (p. ex. *le Launchpad*, *le Finder*), des sigles (p. ex. *VGA*, *DVI*), des adjectifs (p. ex. *unibody*) et des noms propres (p. ex. *Mail*, *Spotlight*). Le corpus québécois est aussi le seul à présenter des emprunts syntaxiques¹⁰ et un néologisme. Ce dernier, classé dans

⁹ Ce suffixe attesté en italien, à valeur superlative, s'ajoute aux adjectifs de la langue française pour leur donner un air plus gai et coloré. Dans le contexte du site français d'Apple, il est utilisé dans la phrase suivante : *Composez de superbes morceaux [de musique] simplissimo*.

¹⁰ L'un de ces emprunts syntaxiques est la structure verbale *relaxez* au lieu de la forme pronominale correcte française *relaxez-vous* et l'autre est la structure adverbiale *sur un vol de nuit* au lieu de *pendant un vol de nuit*.

« autres », est *double-touchez* (*double-tap* en anglais) et il semble avoir été créé par procédé de calque et par analogie avec un terme déjà accepté par l'OQLF : *double-cliquer*. Les autres emprunts de la catégorie « autres » sont les formes lexicales composées et calquées sur les syntagmes lexicaux anglais. Ces formes se présentent comme une juxtaposition de deux substantifs ou plus, sans qu'aucune préposition ni trait d'union ne relie les lexèmes entre eux. Elles prédominent dans le corpus français (quatre formes contre une seule dans le corpus québécois¹¹) alors que le corpus québécois tentera d'adjectiver un ou plusieurs des termes. Par exemple, le syntagme anglais *Apple education pricing* est traduit par *prix éducationnels Apple* sur le site québécois mais simplement par *Tarifs Éducation Apple* sur le site français. Finalement, aucun calque morphologique ou sémantique n'a été relevé dans les corpus.

Tableau 1. Pourcentage des types d'emprunts lexicaux des corpus écrits

Types d'emprunts lexicaux	Québec	France
Emprunt intégral	100 %	82,86 %
Emprunt hybride	0 %	8,57 %
Faux emprunt	0 %	5,71 %
Calque idiomatique	0 %	2,86 %
Calque morphologique	0 %	0 %
Calque sémantique	0 %	0 %

Tableau 2. Pourcentage des catégories grammaticales représentées pour les emprunts lexicaux intégraux des corpus écrits

Catégories grammaticales des emprunts lexicaux intégraux	Québec	France
Noms communs	23 %	34 %
Noms propres employés comme des noms communs vu la présence d'un déterminant	23 %	14 %
Sigles	18 %	17 %

¹¹ Dans le corpus français: *Apple Store Éducation; Tarifs Éducation Apple, AppleCare Protection Plan, Adaptateur USB Ethernet Apple*; dans le corpus québécois : *Adaptateur Éthernet USB Apple*.

Adjectifs	14 %	9 %
Noms propres	14 %	6 %

Les emprunts à l'anglais des corpus oraux sont tous des emprunts lexicaux intégraux et ils sont trois fois plus nombreux dans le corpus québécois que dans le corpus français (sept emprunts contre deux). De plus, à l'exception de l'emprunt lexical *focus group* (prononcé « à la française » [fokysgrup]) qui est aussi un emprunt syntaxique, tous les emprunts du corpus québécois sont des emprunts lexicaux reproduisant exactement ou presque les caractéristiques phonétiques anglaises. Quatre d'entre eux sont des emprunts phonétiques intégraux (*leader* prononcé [li:də], *timing* prononcé [ta¹miŋ], *leadership* prononcé [li:dəʃɪp] et *fun* prononcé [fʌn]) et deux sont des emprunts phonétiques partiels (*design* prononcé [deza¹ŋ] et *leaders* prononcé [li:də])¹². Le corpus français ne contient que deux emprunts lexicaux intégraux, prononcés « à la française » : *bestsellers* et *smartphone*.

Les résultats de notre analyse corroborent de nombreux points décelés par la recherche. Par exemple, les emprunts lexicaux intégraux dominent le langage de l'informatique (Don, 1987; Koechlin, 1988), particulièrement dans le corpus québécois où ils représentent 100 % des emprunts lexicaux relevés. De plus, on trouve un plus grand nombre d'emprunts dans le corpus français que dans le corpus québécois, ainsi que des emprunts à d'autres langues que l'anglais. L'emprunt au latin, *summum*, utilisé à deux reprises¹³, ainsi que le faux emprunt *simpplissimo* comportent des connotations artistiques et savantes qui, ajoutés à l'emprunt idiomatique *dites* « *cheese* » au lieu de *souriez*, permettent de discerner la tendance française à emprunter par « effet de mode » ou par « snobisme linguistique » (Loubier, 2011; Ullman, 1969). Nos résultats confirment aussi que l'anglais est la principale source d'emprunts au Québec et cela peut certainement s'expliquer en raison de sa situation sociolinguistique particulière : îlot francophone dans l'océan anglophone de l'Amérique du Nord. C'est aussi cette proximité avec l'anglais qui pourrait expliquer que tous les termes empruntés à l'oral conservent, intégralement ou partiellement, les traits phonétiques anglais (Mareschal, 1988).

En ce qui concerne le type d'emprunts faits d'une aire géographique à l'autre, notre analyse confirme que les emprunts hybrides et les faux emprunts lexicaux sont une caractéristique du corpus français, alors que l'emprunt syntaxique reste une particularité du corpus québécois (Loubier, 2011). De plus, et à l'instar des résultats relevés dans d'autres recherches sur le sujet (Ahronian et Béjoint, 2008; De Schaetzen, 1998; Don, 1987; Walter, 1997), le sigle et le calque des noms composés sont très présents à l'écrit dans le domaine de l'informatique. En effet, nos

¹² Notons ici que, à l'exception du terme *smartphone* employé dans le corpus français, les emprunts relevés semblent plutôt issus du domaine des affaires (*leader*, *leadership*, *timing*, *focus group*, *bestseller*). Ceci pourrait s'expliquer par notre choix de corpus oraux qui traitaient de l'homme d'affaires, Steve Jobs.

¹³ (a) *Le summum de la mobilité*. (b) *Le portable de tous les jours*. À son *summum*.

corpus présentent des formes composées qui obscurcissent le message et pourraient aussi révéler une incompréhension de la part des traducteurs comme *Apple USB Ethernet Adapter*, traduit par *Adaptateur Éthernet USB Apple* (corpus québécois), et *Adaptateur USB Ethernet Apple* (corpus français). Dans les deux cas, le lecteur peu averti et les non-spécialistes à qui s'adressent les deux sites Internet comprennent qu'il s'agit d'un *adaptateur*, mais guère plus. En outre, à en juger par la différence de traduction d'un corpus à l'autre, on est en droit de se demander si les auteurs des sites ont eux-mêmes bien compris le concept qu'ils dénommaient. Dans tous les cas, une vraie traduction et non une forme calquée de l'anglais (Lederer, 1988) est indispensable pour rendre compte efficacement de l'adaptateur en question¹⁴.

Nos corpus indiquent aussi que les calques de noms composés sont majoritairement présents en France. Cela pourrait être lié à la tendance qu'a l'Hexagone d'accepter des termes anglais intégraux comme marques déposées, ce qui les rend légalement intraduisibles¹⁵. La non-traduction des marques déposées entraîne la non-traduction du reste du syntagme composé, et tout ce qui inclut une marque déposée en anglais sera calqué au lieu d'être adapté (p. ex. *Apple Store Éducation; AppleCare Protection Plan*). Ce fait, peut-être issu d'une tendance à la facilité, serait renforcé par l'optique de vente qui motive les terminologues des sociétés informatiques, car « dans une langue de spécialité, créer un terme, c'est s'approprier son référent » (Koechlin, 1988, p. 164). La prééminence de ces termes composés pourrait alors découler d'une tentative d'appropriation d'une terminologie propre et unique à Apple, quitte à altérer le message et à aller à l'encontre des règles de syntaxe du français dit « normatif ».

La figure 2, qui présente le taux d'emprunts relevé dans tous les corpus étudiés pour cette recherche, selon qu'ils sont officiellement acceptés, non acceptés ou qu'ils ne font l'objet d'aucune recommandation, indique une attitude différente à l'égard de l'emprunt, au Québec et en France. En effet, si la France emprunte plus que le Québec, force est de constater que la Commission ne propose que très peu de termes de rechange pour enrayer la tendance. Par contre, près de 50 % des emprunts à l'anglais relevés dans les corpus québécois ne sont pas acceptés par l'OQLF et font l'objet d'une recommandation officielle.

¹⁴ Il faudrait, par exemple, que la traduction permette de comprendre que l'adaptateur d'Apple a deux embouts de connexion, l'un USB, l'autre Ethernet. Notons néanmoins que l'expression en anglais, ne contenant pas de trait d'union entre les termes *USB* et *Ethernet*, n'est probablement pas plus éloquente que les deux traductions françaises repérées dans nos corpus.

¹⁵ Phénomène aussi relevé par Martin (2008), dans le domaine de la publicité.

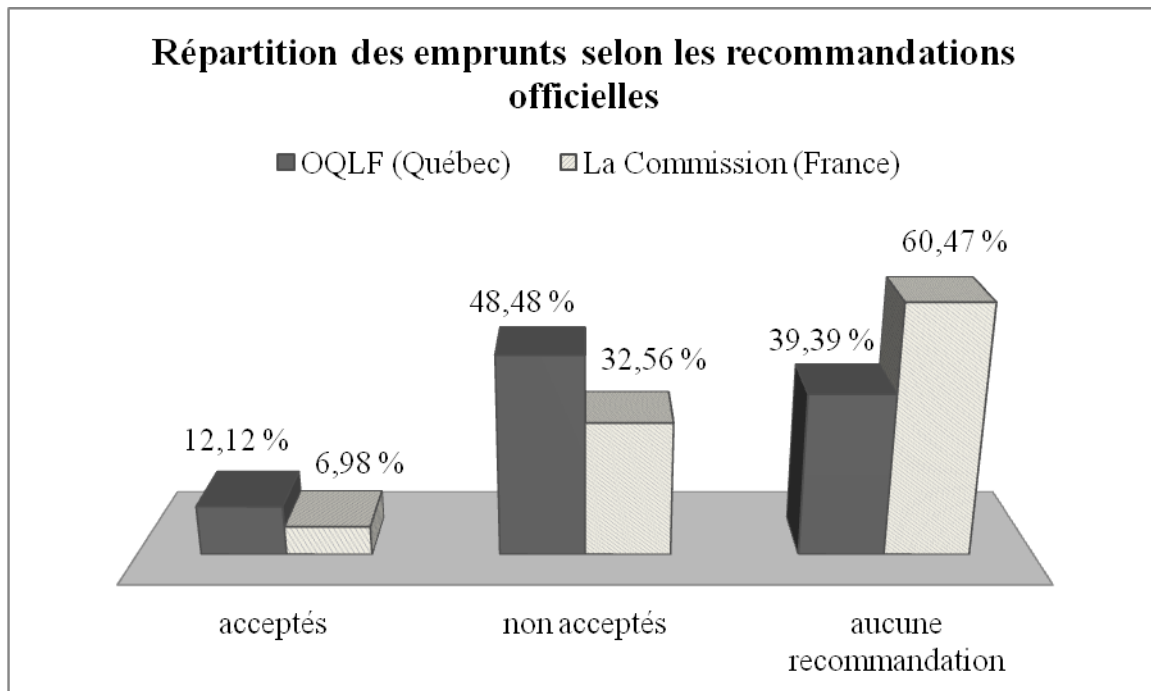


Figure 2. Pourcentage d'emprunts selon les recommandations officielles de l'OQLF et de la Commission dans les corpus écrits et oraux

Cette observation amène à se questionner sur l'attitude des Québécois à l'égard de l'emprunt et on peut se demander si l'emprunt à l'anglais découle de la complaisance, de l'ignorance des recommandations officielles ou tout simplement de l'influence de l'anglo-américain dans le domaine informatique. Dans tous les cas, ces résultats légitiment les nombreux efforts de normalisation de l'OQLF. Finalement, la présence du néologisme *double-touchez* rend compte de la création linguistique typique des domaines de spécialité, comme celui de l'informatique, où de nouveaux mots sont régulièrement nécessaires pour décrire de nouvelles réalités.

7. Conclusion

Malgré la petite taille des corpus étudiés dans cette recherche, les résultats discutés ci-dessus soulèvent quelques questions intéressantes sur l'attitude à l'égard de l'emprunt à l'anglais au Québec et en France dans le domaine de l'informatique. En effet, alors que l'enrayement de l'emprunt à l'anglais en France pourrait être aidé par une attitude plus proactive de la part de la Commission, que dire du Québec où près de la moitié des emprunts relevés dans le corpus font déjà l'objet d'une recommandation officielle et donc d'une solution de rechange en français? Pour répondre à cette question, il serait utile d'étendre cette étude à un corpus plus large et plus varié. Il serait notamment nécessaire de s'intéresser à l'affichage public d'entreprises de services informatiques plus généraux et moins « propriétaires » qu'Apple, car on peut les supposer plus enclines à suivre les recommandations linguistiques officielles que la loi leur impose. De même, l'étude d'un corpus non représentatif de l'Administration publique ou de l'affichage public permettrait de juger différemment de l'attitude des Québécois et des Français à l'égard de l'emprunt à l'anglais dans le domaine informatique. Finalement, les emprunts relevés

mériteraient d'être soumis à des banques de données terminologiques incluant le français usuel, car cela permettrait de mieux rendre compte de la proportion d'emprunts à l'anglais dans le langage de spécialité comparé au langage courant.

Corpus

- APPLE FRANCE. *MacBook Air*, [En ligne], <http://www.apple.com/fr/> (Page consultée le 25 janvier 2012).
- APPLE FRANCE. *Page d'accueil*, [En ligne], <http://www.apple.com/fr/> (Page consultée le 25 janvier 2012).
- APPLE QUEBEC. *MacBook Air*, [En ligne], <http://www.apple.com/ca/fr/> (Page consultée le 25 janvier 2012).
- APPLE QUEBEC. *Page d'accueil*, [En ligne], <http://www.apple.com/ca/fr/> (Page consultée le 25 janvier 2012).
- FRANCE 3. Soir 3. *Steve Jobs, un visionnaire*, [En ligne], 6 octobre 2011, <http://www.youtube.com/watch?v=WQrMf4Hayfo> (Page consultée le 25 janvier 2012).
- RADIO-CANADA. *Gérard Fillion – L'influence de Steve Jobs*, [En ligne], 25 août 2011, <http://www.youtube.com/user/RadioCanada/videos?sort=dd&view=u&page=7> (Page consultée le 25 janvier 2012).

Bibliographie

- AHRONIAN, Céline et Henri Béjoint. (2008). « Les noms composés anglais et français du domaine d'Internet : une radiographie bilingue », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 53, n° 3, p. 648-666.
- AUGER, Julie. (2005). « Un bastion francophone en Amérique du Nord : le Québec », *Le français en Amérique du Nord. État présent*, sous la direction d'Albert Valdman, de Julie Auger et de Deborah Piston-Hatlen, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 39-79.
- CORBEIL, Jean-Claude. (2007). *L'embaras des langues*, Montréal, Éditions Québec Amérique Inc., 548 p.
- DELISLE, Jean. (1988). « Les anglicismes insidieux », *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet*, sous la direction de Maurice Pergnier, Paris, Didier Érudition, p. 147-158.
- DE SCHAETZEN, Caroline. (1998). « Chassé-croisé de vocables entre l'informatique et les disciplines automatisées », *Revue des lettres et de traduction*, n° 4, p. 347-361.
- DON, Didier. (1987). « Le statut de l'emprunt dans le domaine de l'enseignement assisté par ordinateur », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 32, n° 3, p. 332-334.
- FRANCETERME. *Accueil*, [En ligne], <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/> (Page consultée entre les 22 et 29 mars 2012).
- JOURNAL OFFICIEL. *Accueil*, [En ligne], <http://www.journal-officiel.gouv.fr/> (Page consultée le 30 mars 2012).
- KOECHLIN, Jean-Bernard. (1988). « Le français, l'anglais, l'ordinateur... et les gens », *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet*, sous la direction de Maurice Pergnier, Paris, Didier Érudition, p. 159-171.
- LAGUEUX, Paul-André. (1988). « La part des emprunts à l'anglais dans la création néologique, en France et au Québec », *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet*, sous la direction de Maurice Pergnier, Paris, Didier Érudition, p. 91-111.
- LEDERER, Marianne. (1988). « Les fausses traductions, sources de contamination du français », *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet*, sous la direction de Maurice Pergnier, Paris, Didier Érudition, p. 119-129.
- LE GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE. *Accueil*, [En ligne], <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/> (Page consultée entre les 22 et 29 mars 2012).

- LE ROBERT ET COLLINS FRANÇAIS-ANGLAIS/ANGLAIS-FRANÇAIS. (1991). *Design*, Glasgow-Paris, Williams Collins Sons & Co. Ltd. et Dictionnaires Le Robert.
- LOUBIER, Christiane. (2011). *De l'usage de l'emprunt linguistique*, [En ligne], 01 juin 2011, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601usage_emprunt.pdf (Page consultée le 24 janvier 2012).
- MARCELLESI, Christiane. (1973). « Le langage des techniciens de l'informatique : quelques aspects de leur vocabulaire écrit et oral », *Langue française*, n° 17, p. 59-71.
- MARESCHAL, Geneviève. (1988). « Contribution à l'étude comparée de l'anglicisation en Europe francophone et au Québec », *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet*, sous la direction de Maurice Pergnier, Paris, Didier Érudition, p. 67-78.
- MARTIN, Elizabeth. (2008). « Language-Mixing in French Print Advertising », *Journal of Creative Communications*, vol. 3, n° 1, p. 49-76.
- OCDE. (2006). « La Chine, technologies de l'information et de l'Internet », *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE 2006*, Paris, Éditions OCDE, p. 157-206.
- OFFICE QUEBECOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Politique de l'emprunt linguistique*, [En ligne], 14 septembre 2007, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/Pol_empruntling20070914.pdf (Page consultée le 24 janvier 2012).
- PERGNIER, Maurice. (1988). « À propos des emprunts du français à l'anglais », *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet*, sous la direction de Maurice Pergnier, Paris, Didier Érudition, p. 113-117.
- PICONE, Michael D. (1996). *Anglicisms, Neologisms and Dynamic French*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 462 p.
- ULLMAN, Stephen. (1969). *Précis de sémantique française*, 4e éd., Berne, Éditions A. Francke S.A., 352 p.
- VALDMAN, Albert; AUGER, Julie et Deborah PISTON-HATLEN. (2005). « Introduction », *Le français en Amérique du Nord. État présent*, sous la direction d'Albert Valdman, de Julie Auger et de Deborah Piston-Hatlen, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-35.
- WALTER, Henriette. (1997). « Le lexique de l'informatique et l'emprise de l'anglais », *La Linguistique*, vol. 33, n° 2, p. 45-59.